

# École élémentaire Anatole France

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 2 FÉVRIER 2015

### Présents :

**Directeur** : M. di Palma

**Représentants de la mairie** : MM Le Bourhis et Ait-Ouaraz

**Représentant de l'Éducation Nationale, inspecteur de l'EN de la 21<sup>ème</sup> circonscription** : M. Autié

**Enseignants** : Mmes Bizet, Béguin, Brinbaum, Boulogne, De La O Rodriguez, Glaume, Hivernet, Louis, Simonneau et Varron, M. Monod.

**Parents d'élèves** :

**FCPE** : Mmes Didon et Zaroukian, M. Busson ;

**AAPEELA** : Mmes Ayachi, Däschner-Perronnet et Dufour, M. Fargeton.

### 1. Sortie de l'Éducation Prioritaire.

Le conseil s'ouvre avec une intervention de Mme Zaroukian au nom et en accord avec les trois associations de parents d'élèves présentes sur le groupe scolaire. Les parents s'inquiètent de la sortie du groupe scolaire Anatole France du dispositif REP à la rentrée 2015 et des conséquences sur les conditions d'apprentissage des enfants. Ils expriment leur peur que tous les efforts apportés pendant des années de la part de l'équipe enseignante pour ce quartier sensible soient dilués au fur et à mesure après cette sortie de REP. Ils évoquent la possibilité d'un départ des enfants issus des classes moyennes du groupe scolaire qui résulterait en une « ghettoisation » du groupe scolaire. Ils demandent aux représentants de la mairie ainsi qu'au directeur académique que le groupe scolaire obtienne le label REP indépendamment du collège, comme ont pu l'obtenir les écoles du quartier des Grésilles à Dijon et du quartier de l'Empalot à Toulouse. Ils soulignent que les écoles élémentaires et maternelles doivent être dissociées des collèges par rapport à la décision d'être catégorisées en éducation prioritaire. Ils informent qu'une mobilisation s'est formée pour défendre l'avenir des enfants du quartier et qu'elle restera en place tant que la demande du statut REP pour le groupe scolaire n'aura pas abouti. Les parents d'élèves demandent à ce que leur déclaration soit annexée au compte-rendu du conseil.

Les représentants de la mairie répondent qu'un courrier avait été adressé au DASEN en date du 4 décembre 2014, précisant les particularités des conditions de vie du quartier et expliquant la nécessité que le groupe scolaire Anatole France reste dans le réseau d'éducation prioritaire. Ils précisent également qu'un vœu avait été voté dans ce sens lors du dernier conseil municipal du 11 décembre 2014.

M. Autié souligne le fort engagement envers notre école du DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine) M. Wuillamier dans son courrier de réponse suite à la lettre de la mairie en date du 18 décembre 2014. Celui-ci garantit effectivement un maintien des moyens comme si l'école était toujours classée en REP pour les trois ans à venir, avec une évaluation au bout de cette période ainsi qu'une possible reconduite de ceux-ci.

La FCPE remarque que cet engagement est un signe louable, mais ne comporte cependant pas la même valeur qu'une classification en REP du groupe scolaire. Il ne garantit pas que les moyens soient reconduits à la fin de cette période de trois ans, alors qu'il n'y a aucun projet de revalorisation du quartier prévu par la ville à

moyen terme. Les parents FCPE expriment leur crainte que pendant ces trois ans une majorité du corps enseignant quitte le groupe scolaire, ce qui entraînerait une grande déstabilisation des équipes et aurait un impact direct sur les conditions d'apprentissage des enfants.

Mme Béguin fait part de sa consternation de perdre ses points accumulés pour avoir travaillé en réseau d'éducation prioritaire suite à la sortie de l'école de celui-ci. M. Autié ainsi que M. Di Palma lui répondent que tous les points ne seraient pas perdus en cas de mouvement au sein du département.

L'AAPEELA déplore le fait que les bonnes intentions instaurées par la ville il y a 25 ans, afin de ne pas ghettoïser le collège Anne Frank, soient paradoxalement à la base du déclassement de l'établissement du dispositif REP aujourd'hui. Étant donné que seulement une minorité des enfants du groupe scolaire est affectée au collège Anne Frank (3 élèves cette année), celui-ci ne remplit évidemment plus les « critères » fixés par l'Éducation Nationale pour être catégorisé en REP, alors que le groupe scolaire Anatole France remplit ces « critères » à lui seul. Ceci tient au fait que 98% des enfants sont effectivement repartis dans les collèges Henri-Georges Adam et Descartes, qui sont beaucoup plus éloignés du quartier que le collège Anne Frank.

La FCPE interpelle M. Autié sur une rumeur selon laquelle la Ministre aurait mandaté les recteurs pour établir une liste des écoles primaires sortant des REP, afin de procéder au cas par cas à leur rattachement à un réseau existant. M. Autié répond qu'il n'est pas au courant de cette rumeur, ni d'un tel recensement. Il précise que si cette rumeur s'avérait exacte, alors le groupe scolaire Anatole France serait concerné.

## **2. Sécurité**

### A. Plan vigipirate « Attentat »

La FCPE souhaite connaître la mise en œuvre du plan Vigipirate prévue par la ville aux abords de l'école. M. Le Bourhis précise que les consignes ne proviennent pas de la ville, mais du Préfet, directement à destination des directeurs des écoles. Ceux-ci décident ensuite des mesures concrètes appliquées dans leurs écoles respectives. Les classes de découvertes, à condition que le transport soit assuré par autocar, ainsi que les sorties de proximité (piscine, médiathèque...) sont maintenues. Les sorties à Paris organisées dans des lieux sécurisés avec contrôle des entrées sont maintenues, par contre jusqu'à nouvel ordre il n'y aura plus aucune sortie dans des lieux touristiques ouverts sans contrôle. M. Di Palma informe que, si la réunion pour une des classes de découvertes a été annulée, c'est uniquement parce qu'elle avait eu lieu juste au moment de la crise début janvier.

### B. Temps périscolaire

Suite à la réunion avec la mairie du 20 janvier 2015 concernant les activités périscolaires, il a été convenu que les enfants non récupérés à 16h30, et non-inscrits à l'étude, seront amenés par la référente à la garderie de la maternelle, et pourront être récupérés à partir de 17h par leurs parents. Ceci évitera le problème de sécurité des enfants laissés seuls à la grille de l'école après 16h30, ainsi que la perturbation du déroulement de l'étude en les réintégrant à celle-ci comme cela a déjà été pratiqué dans le passé. Les parents seront en conséquence facturés pour la prestation de garde à la maternelle.

### **3. Etudes dirigées**

L'AAPEELA demande à obtenir des informations sur l'organisation et le déroulement des études dirigées. M. Di Palma explique qu'il n'y a pas de répartition stable possible tout au long de la semaine, d'une part parce que les enseignants sont nombreux à demander à faire les études dirigées, d'autre part parce que les enfants fréquentent l'étude certains jours seulement dans la semaine (EMS, activités municipales, sortie à 16h ou 16h30).

Néanmoins les enfants retrouvent une régularité chaque semaine à l'étude en ayant le plus souvent possible pour un jour donné le même enseignant qui encadre l'activité.

Il y a actuellement 5 études sur le groupe scolaire avec au grand maximum 75 enfants fréquentant le dispositif et répartis dans celles-ci. M. Di Palma rappelle que les grilles fixées par la ville concernant le nombre d'enfants dans un groupe d'étude ne sont pas les mêmes pour les écoles classées en éducation prioritaire. Pour l'école Anatole France, le seuil est ainsi fixé à 15 enfants alors que dans les écoles du centre-ville celui-ci est à 30 enfants. L'AAPEELA fait part de sa crainte que si l'école n'obtenait pas à nouveau le label REP, le chiffre pourrait donc augmenter à 30 enfants par groupe d'étude comme dans les autres écoles. M. Di Palma estime que la ville ne reverrait probablement pas le chiffre à la hausse, connaissant bien le quartier et ses difficultés.

M. di Palma explique que les enfants du CP et CE1 sont d'abord répartis dans les cinq groupes d'études. Les groupes sont ensuite complétés par les effectifs des autres classes. Afin que les enseignants puissent travailler de manière efficace, les enfants d'une même classe restent en principe ensemble dans le même groupe, qui est défini en début d'année scolaire.

Le règlement des études aurait dû être communiqué aux parents en même temps que celui de la cantine, ce sera fait dans les cahiers prochainement.

#### **4a. Bourse aux jouets**

Les parents d'élèves font un retour sur la bourse aux jouets qui s'est tenue lors de la remise du premier livret le 29 novembre 2014. La manifestation a de nouveau été un moment convivial au sein de l'école et 752,30 € ont pu être récoltés comme bénéfice total pour les deux coopératives scolaires. La répartition entre les deux groupes scolaires étant de 60% et 40%, l'AAPEELA remet un chèque de 451,38 € aux mains de M. di Palma pour la coopérative scolaire de l'élémentaire.

Néanmoins les parents d'élèves ont constaté un recul dans les dons des jouets cette année qui constituent pourtant la source principale des bénéficiaires. Mme Bizet suggère qu'il faudrait peut-être alterner avec une autre forme de manifestation afin de maintenir l'intérêt. M. Fargeton évoque la possibilité d'organiser un tournoi d'échecs ainsi qu'une brocante dans la cour de l'école. M. Di Palma rappelle que l'accès à la cour pour organiser une brocante se faisant uniquement par la rue Anatole France, il faudrait le soutien de la ville ainsi que celui des riverains pour son bon déroulement. De plus, une brocante est prévue dans le quartier devant le centre sportif Éric Tabarly en mars 2015.

Les comptes de coopératives 2003/2014, validé par l'OCCE, sont transmis aux représentants des associations de parents d'élèves.

#### **4b. Soirée « Portes-ouvertes »**

Mr. Di Palma informe que la soirée « portes-ouvertes » se déroulera le 11 avril 2015, cependant le lieu n'est pas encore fixé. La nouvelle salle du Mont-Blanc pourrait s'y prêter à la place du réfectoire de l'école, qui s'est montré par moment trop étroit dans le passé lors des soirées « portes-ouvertes ». Il est convenu avec M. Ait-Ouaraz que les enseignants auront prochainement accès à la salle du Mont-Blanc afin de pouvoir visualiser si la soirée pourrait s'y dérouler.

M. Ait-Ouaraz informe par ailleurs que la ville a doté de 1500 € le projet de BD de l'école, qui sera notamment présenté lors de cette soirée. Les parents d'élèves ainsi que l'équipe enseignante remercient la ville pour cette générosité.

#### **5. Vêtements égarés**

L'AAPEELA évoque le sujet déjà débattu l'année précédente des vêtements égarés des enfants. La quantité de vêtements oubliés et remis à la disposition des parents dans des caisses à la grille de l'école élémentaire avant chaque vacance scolaire reste toujours aussi impressionnante, malgré le mot de rappel dans les cahiers des enfants. M. Di Palma répond que le sujet est un souci parce que les enfants ne semblent pas être responsabilisés par leurs parents à prendre soin de leurs affaires. Malgré les rappels permanents de la part des enseignants, les vêtements continuent à traîner par terre et une fois mis dans les caisses y restent non récupérés. Les vêtements sont par ailleurs donnés à des associations caritatives par M. di Palma après chaque vacances. M. di Palma propose de remettre prochainement le mot de rappel pour les vêtements égarés dans les cahiers des enfants, mais une vraie solution au problème n'a pas pu être trouvée.

#### **6. Sensibilisation et respect des personnes handicapées**

L'AAPEELA annonce au conseil que des parents d' enfants ayant des frères ou sœurs handicapés les ont alertés sur le fait que ceux-ci sont sujets à des moqueries de la part des camarades de classes au sein et en dehors de l'école. Ces enfants se sentent rejetés par les autres et développent des comportements agressifs avec leurs frères et sœurs respectifs. L'AAPEELA demande si une sensibilisation des enfants au handicap et la différence en général a lieu dans les classes. M. di Palma répond que la stigmatisation et la souffrance de ces enfants ne doit en aucun cas perdurer plus longtemps, et que les parents concernés sont invités à se manifester auprès de lui pour trouver une solution le plus vite possible. Les enseignants informent que le sujet de la différence et du respect est traité dans les classes. Mme Glaume explique qu'elle a dans le passé déjà eu un enfant avec une sœur handicapée dans sa classe, et que la mère est intervenue en classe avec l'enfant handicapée afin de sensibiliser les enfants de la classe. Dans la mesure où les parents des enfants concernés seraient prêts à renouveler cette démarche, cela pourrait permettre de mieux vivre la situation.

Pour le Conseil d'Ecole :

Le directeur :  
M. Di Palma

AAPEELA :  
Mme Däschner-Perronet

FCPE :  
Mme Zaroukian